

PROJET ÉDUCATIF 2019-2022



Commission scolaire
au
Cœur-des-Vallées
ÉCOLE SAINT-LAURENT

École Saint-Laurent



Adresse	Téléphone	Courriel
402, rue Bélanger Gatineau (Québec) J8L 2M2	(819) 281-0233	eco028@cscv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

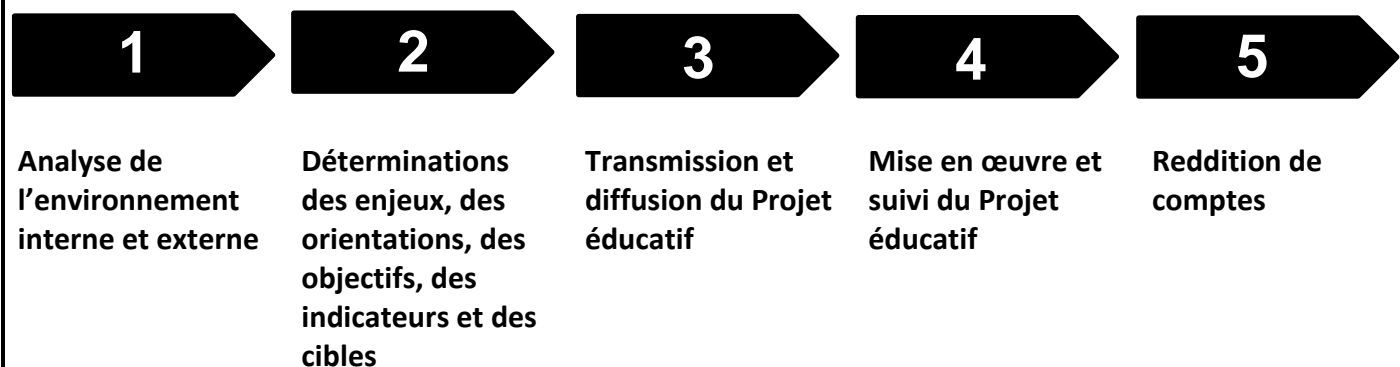
1	But et définition du projet éducatif	Page 3
2	Encadrements légaux	Page 4
3	Groupe ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	Page 9
4	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	Page 10
5	Contexte dans lequel évolue l'établissement (Environnement interne et externe)	Page 13
6	Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	Page 21
7	Adoption du projet éducatif	Page 25
8	Version abrégée destinée aux parents de l'école	Page 26
9	Annexes	Page 27

- **Définition**

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

- **Étapes**



LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles de loi concernant le projet éducatif

- Article 36** L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.
- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.
- Article 37** Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1^o le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2^o les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3^o les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4^o les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - 5^o la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2^o du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- Article 37.1** La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

- Article 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- Article 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- Article 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

- Article 459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

ADOPTER

Adopter une proposition, un projet ou un document signifie que l'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis.

APPROUVER

Approuver veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier un document sur-le-champ : celui-ci doit être revu et soumis de nouveau au conseil d'établissement avant d'entrer en vigueur ou d'être mis en application.

Article 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Article 75 L'article 75 est remplacé par le suivant :

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

Article 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

Article 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

Article 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

Article 96.13	<p>Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> 1^o il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école; 1.1^o il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence; 2^o il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement; 2.1^o il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre; 3^o il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite; 4^o il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;
	<p>Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.</p>
Article 96.15	<p>Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5^o et 6^o, des membres du personnel concernés, le directeur de l'école :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> 1^o approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves; 2^o approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques; 3^o approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études; 4^o approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire. 5^o approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique; 6^o approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.
	<p>Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3^o du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4^o du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.</p>
	<p>Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visés au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.</p>
	<p>Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.</p>
	<p>Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.</p>

Article 19 Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

- 1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
- 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Article 22 Il est du devoir de l'enseignant :

- 1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
- 2° de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
- 3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- 4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- 5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- 6° de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1° de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- 7° de respecter le projet éducatif de l'école.

- **Membres du comité de pilotage**

Kathleen Cotton – enseignante au préscolaire
 Marie-Josée Gariépy – enseignante au 1^{er} cycle
 Isabelle Séguin – enseignante au 2^e cycle
 Isabelle Blanchard – enseignante au 3^e cycle
 Hélène Dampousse – enseignante en éducation physique
 Chantale Boucher – orthopédagogue
 Joanne Aubin – orthopédagogue
 Chantal Gagnon - directrice

- **Membres de l'équipe-école**

Kathleen Cotton	Isabelle Blanchard	Carmen Doyon
Nancy Bisson	Julie Poulin	Hélène Godin
Érika Bernard	Marie-Ève Rioux	Amélie Giroux
Julie Charette	Myriam Bettey	Tania Plante
Marie-Josée Gariépy	Martine Turpin	Lissia Binette
Kathy Lévesque	Janelle Lanoix	Annie Roy
Caroline Gagnon	Hélène Dampousse	Geneviève René
Nadine Desjardins	Mélanie Ricard	Carole Aubin
Isabelle Séguin	Pierre Lainesse	Guylaine Séguin
Julie Berniqué	Chantale Boucher	Nancy Labrosse
Claudine Groulx	Joanne Aubin	

- **Membres du conseil d'établissement**

Catherine Arguin (présidente)	Julie Latourelle
Maya Farhat (vice-présidente)	Julie Ryan
Andréann Thibert	Julie Poulin
Cynthia Chalifoux	Marie-Josée Gariépy
Cindy Ferrier	Janelle Lanoix
	Guylaine Séguin

- **Direction de l'école Chantal Gagnon**

- **Sondage**

Destinataires : Parents

Date : décembre 2018

Nombre de réponses : 138

* documents en annexe

- **Sondage**

Destinataires : Membres du personnel

Date : décembre 2018

Nombre de participants : 27

* documents en annexe

- **Sondage**

Destinataires : Les élèves

Date : décembre 2018

Nombre de participants : 194

* documents en annexe

**Voici de façon synthèse les grandes lignes qui se dégagent
de ces différentes consultations**

• **Sondage parents**

Forces :

Les parents de l'école St-Laurent trouvent que :

- L'école utilise des moyens variés pour communiquer avec eux
- L'école est pour leur enfant un milieu sympathique et stimulant où il fait bon apprendre
- Le service de garde est un milieu accueillant et stimulant
- Ils savent à qui s'adresser pour obtenir de l'information
- Leur enfant est en sécurité
- L'information envoyée par l'école est facile à comprendre
- Ils sont bien accueillis dans notre école
- Ils ont de bonnes relations avec les enseignant(e)s et le personnel du service de garde
- Ils se sentent à l'aise de discuter avec les enseignant(e)s
- Ils ont un bon niveau de satisfaction à l'égard de l'école

Défis :

- Des moyens sont mise en place pour soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle.
- Il existe des mécanismes visant à s'assurer que les parents comprennent sans difficulté l'information, les règles et les procédures.
- L'école propose des activités parascolaires nombreuses et diversifiées.
- Les parents sont informés des différents services offerts.
- Les élèves et les parents ont développé un sentiment d'appartenance envers l'école.

• **Sondage membres du personnel**

Forces:

- Présence et accessibilité de la direction
- Politiques claires et efficaces
- Fonctionnement des comités
- Moyens de communication
- Gestion des absences et des retards
- Service de garde
- Surveillance des dineurs
- Le leadership pédagogique
- Processus de consultation
- Travail collaboratif

Défis :

Domaine administratif :

- L'aménagement et l'utilisation des locaux et des espaces extérieurs
- La qualité du matériel didactique

Vie scolaire :

- Surveillance à l'intérieur et à l'extérieur de l'école
- La relation des élèves entre eux.
- Prévention de la violence.
- Relations entre les élèves et les enseignant(e)s.
- Application du code de vie par les élèves.
- Diversité de l'offre d'activités parascolaires.

• Sondage élèves

Forces : Élèves qui ont répondu 4 et 5 (1=peu et 5= beaucoup)

Les élèves disent :

- qu'on leur donne la chance de se reprendre et de s'améliorer (82%)
- qu'ils ont de très bonnes relations avec le personnel de l'école (75%)
- que l'école leur donne envie d'apprendre de nouvelles choses (76%)
- que le personnel les aide à trouver des solutions pour régler leurs conflits (82%)
- que leur école est un endroit sympathique, accueillant, agréable et attentionné (80%)
- qu'ils croient qu'ils peuvent réussir (84%)
- qu'ils savent qui aller voir lorsqu'ils ont besoin d'aide (80%)
- qu'ils sont capables de nommer les matières pour lesquelles ils réussissent (87%)
- que le personnel agit de bonne façon sur les problèmes de comportement (84%)
- que le personnel voit au respect du code de vie (88%)
- que le personnel de l'école parle aux élèves des moyens pour prévenir l'intimidation (86%)
- que leurs enseignants croient qu'ils peuvent réussir (93%)
- qu'ils ont un bon niveau de satisfaction de leur école (86%)
- qu'ils se sentent en sécurité à l'école (80%)
- qu'ils apprécient les activités et les projets spéciaux faits en classe et à l'extérieur de la classe (92%)
- que l'école souligne les bons coups des élèves (82%)

Défis :

- 40% des élèves disent ne pas se sentir à l'aise pour discuter avec leurs enseignants
- 50% des élèves disent ne pas savoir s'ils seront capables de régler leurs conflits de façon pacifique
- 50% des élèves disent se sentir mal à l'aise face à leurs résultats scolaires
- 56% des élèves disent se sentir mal à l'aise face à leur situation familiale
- 30% des élèves disent ne pas se sentir en sécurité sur la cour de l'école
- 24% des élèves disent ne pas être capables de nommer les matières pour lesquelles ils éprouvent des difficultés

- Qu'est-ce qui caractérise notre établissement?
- Quelles sont nos forces?
- Quelles sont nos vulnérabilités?
- Quels sont les principaux enjeux sur lesquels nous devrions agir?

Forces et caractéristiques de notre établissement:

- Un personnel engagé et stable
- Des valeurs professionnelles définies et connues par l'ensemble du personnel :
Collaboration, respect, positivisme et bienveillance
- Forte expertise pédagogique et orthopédagogique (personnel enseignant)
- L'actualisation du développement professionnel de la part de tout le personnel de l'école; enseignantes, techniciennes, éducatrices, secrétaires, directions
- Développement de l'élève par la culture et les arts :
 - Harmonie pour les élèves de 4^e à 6^e année (activité parascolaire)
 - Initiation aux violons (préscolaire) et aux instruments d'harmonie (3^e année)
 - Plus d'heures de cours en musique au 2^e cycle
 - Des cours d'art dramatique au 3^e cycle
 - Des cours de danse au 1^{er} cycle intégrés au cours d'éducation physique
 - L'enseignement soutenu par les arts et la culture
- Un milieu de vie professionnel accueillant et soutenant pour le nouveau personnel
- La volonté de l'équipe-école de faire bouger les élèves :
 - Projet 100% filles
 - Plusieurs activités de jogging avec les élèves
 - Projet acti-leaders
 - Pausas actives (en classe et aux récréations)
 - Athlétisme, club de tennis et cross-country (activités offertes dans des périodes ciblées de l'année)
- La volonté de travailler en communauté d'apprentissage professionnelle
- La volonté d'implanter des pratiques pédagogiques efficaces et harmonisées
- Une équipe-école qui célèbre le succès de leurs élèves
- Une équipe-école qui a la volonté de développer un environnement bienveillant, sécuritaire, et ordonné ainsi qu'un climat positif (implantation en 2018-19 d'une approche qui valorise les comportements positifs ainsi que la mise en place d'un programme d'habiletés sociales harmonisé : *Au Cœur de l'harmonie*)
- Une équipe-école qui a des attentes élevées envers tous leurs élèves
- Un service de garde innovateur et stimulant par la diversité des activités offertes et par la qualité de son personnel engagé et motivé.
- La direction qui sollicite l'implication et la collaboration des parents ; formation d'un organisme de participation des parents en 2018-19
- Un secrétariat efficace et accueillant pour les visiteurs
- Bon équipement TIC pour les élèves EHDA

Nos vulnérabilités

➤ Plusieurs élèves vulnérables :

- besoins de base, culture générale et soutien parental (indice de défavorisation 8)
 - 56% des élèves disent se sentir mal à l'aise face à leur situation familiale
 - Seulement 44% des élèves du 3e cycle respectent le nombre d'heures recommandées par semaine pour être actif.
(Données prises dans le Portrait de l'activité physique et de l'alimentation des jeunes de l'école St-Laurent – Rapport Enquête EN FORME – Outaouais 2018)

- difficultés d'apprentissage
 - Le pourcentage d'élèves ayant des plans d'intervention est de 26 % dans nos classes régulières.
 - Le pourcentage d'élèves ayant un code de difficulté est de 37% dans nos classes régulières.
 - Environ 30% de nos élèves ont des résultats inférieurs à 65% en français.

- difficultés comportementales
 - Nombre de billets de communications aux parents émis aux élèves pour des manquements mineurs et majeurs; du lundi 3 décembre 2018 au vendredi 22 mars 2019 (13 semaines).

Billets jaunes (manquements mineurs)	378 billets jaunes
Billets rouges (manquements majeurs)	121 billets rouges

➤ Un élève sur quatre arrive au préscolaire avec des difficultés importantes :

Préscolaire 5 ans – dépistage automne 2018		
	Littératie	Numératie
rouge	16 élèves (28.1%)	14 élèves (24.56%)
jaune	40 élèves (70.1%)	37 élèves (64.91%)
vert	1 élève (1.75%)	6 élèves (10.52%)

(Évaluation des élèves au Dépist'Écrit)

- 39,3% des élèves qui arrivent au préscolaire à notre école sont vulnérables dans au moins un domaine de développement (moyenne CSCV 35,8%).
Les domaines étant : la santé physique et bien-être, les compétences sociales, la maturité affective, le développement cognitif et langagier et les habiletés de communication et connaissances générales.
(Données prises dans l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017)

- 32,1 % des élèves qui arrivent au préscolaire à notre école sont vulnérables au niveau cognitif et langagier (moyennes CSCV : 17,4%)
(Données prises dans l'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017).

Les principaux enjeux sur lesquels nous devrions agir

- ❖ Le bien-être physique et psychologique des élèves
- ❖ La motivation scolaire
- ❖ La réussite académique

Données factuelles

Le quartier :

❖ Contexte géographique

L'école St-Laurent, est située à Gatineau (secteur Buckingham) dans la région de l'Outaouais. Elle se situe en zone semi-urbaine. Le secteur Buckingham est divisé par la rivière du Lièvre, sur laquelle s'érige un barrage. Il possède, sur un côté, celui de l'école, la plupart des services de la ville (hôpital, 3 écoles primaires, l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, le CLSC, la rue principale, etc.) et sur l'autre rive on retrouve essentiellement des quartiers résidentiels ainsi que deux autres écoles primaires.

❖ Contexte démographique

Le recensement du secteur de Buckingham indique une population d'environ 24 000 habitants.

❖ Contexte sportif et culturel

À proximité de l'école, dans un rayon de plus ou moins un km, les élèves ont accès :
 À un aréna, à des terrains de soccer (ESHG), à une piscine intérieure, à une piste cyclable, à la salle de spectacle Desjardins, au studio de danse, au club de curling, au musée de l'histoire, à une patinoire extérieure, à des jeux d'eau et au terrain de golf pour la glissade et la raquette en hiver. Ils ont accès à une bibliothèque où les heures d'ouverture permettent une fréquentation sur une base régulière.

❖ Contexte socioéconomique

L'analyse de la population réalisée en 2016 par Statistiques Canada et par le Ministère de l'Éducation du Québec (MEES) a rendu disponible des données relatives à la clientèle que desservent nos écoles. Voici certaines données pour notre secteur :

Caractéristiques recensées en 2011	Lochaber-ouest	Ange-Gardien	Buckingham	Province
Famille monoparentale	11,1%	10,6%	23,7%	16,6 %
Plus haut diplôme obtenu 25-64 ans: Diplôme de niveau collégial ou universitaire	13,3%	42,7%	31,6%	28,5 %
Adultes sans diplôme	23,8%	12,3%	19,5%	13,3%
Faible revenu après impôt par individu	8,2%	6,3%	16,8%	16,7 %

La clientèle et les familles :

L'école St-Laurent, en 2018-19, possédait un effectif scolaire de 472 élèves. La clientèle provient du secteur de Buckingham (198 élèves), de Lochaber-ouest (21 élèves), de Mayo (21 élèves) d'une partie de la municipalité de l'Ange-Gardien (210 élèves) et quelques municipalités environnantes (clientèle des classes spécialisées et des élèves en choix d'école (20 élèves). Selon la projection de la clientèle basée sur la clientèle inscrite en mars 2018 et reportée sur les années subséquentes (en fonction des prévisions du MEES pour les taux de passage d'une année à l'autre et sur les prévisions du MEES pour l'entrée au préscolaire), une légère augmentation de clientèle est prévue d'ici 2022. Pour 2021-22, on projette 496 élèves.

L'école :

- ❖ Les écoles sont classées par le MEES sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.
L'école St-Laurent a un indice de 8; ce qui nous classe dans les écoles dites défavorisées. Le nombre total d'élèves dans l'école est réparti dans des groupes dits réguliers, du préscolaire à la 6^e année et des classes spécialisées de troubles langagiers. En 2018-19, nous avons 19 groupes réguliers et 4 classes spécialisées.
- ❖ Le bâtiment de l'école St-Laurent est en bonne condition et des travaux futurs permettront son amélioration. L'indice de vétusté est « B ».

Indice A : Très bon Indice B : Bon Indice C : Satisfaisant Indice D : Mauvais

Le personnel :

- ❖ À l'école Saint-Laurent, 74 employés s'investissent à la réussite des élèves
 - 23 enseignantes titulaires
 - 6 enseignant(e)s spécialistes (musique, anglais et éducation physique)
 - 3 orthopédagogues
 - 1 secrétaire
 - 1 agente de bureau
 - 8 techniciennes en éducation spécialisée
 - 1 préposée aux élèves handicapées
 - 1 technicienne en service de garde
 - 1 orthophoniste
 - 1 assistante technicienne en service de garde
 - 9 éducatrices et un éducateur en service de garde
 - 4 surveillantes d'élèves
 - 2 concierges
 - 1 psychoéducateur (sur demande)
 - 1 animatrice à la vie spirituelle et communautaire (sur demande)
 - 1 animatrice à l'enseignement à la sexualité (de façon ponctuelle)
 - 7 conseillers pédagogiques (sur demande)
 - 1 infirmière scolaire (de façon ponctuelle et sur demande)
 - 1 direction –adjointe
 - 1 direction

Les partenaires :

- ❖ Le CISSS de l'Outaouais
- ❖ Le CLSC Vallée-De-La-Lièvre
- ❖ La Maison de la famille (Vallée-De-La-Lièvre)
- ❖ Centre des aînés de Buckingham (Table de Bethléem)
- ❖ La Mie de l'Entraide
- ❖ Les Lions de Buckingham
- ❖ La Police de Gatineau
- ❖ Le Club Optimiste de Buckingham

PEVR de la CSCV EN BREF...

Objectif 1 Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES ou DEP) ou une première qualification.

Objectif 2 Réduire le nombre d'élèves sortant sans diplôme ou qualification au secondaire.

Objectif 3 Augmenter le nombre d'enfants arrivant au préscolaire 5 ans sans retard de développement dans l'un ou l'autre des 5 sphères du développement (interventions en amont de l'entrée scolaire).

Objectif 4 Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1^{er} cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en littératie.

Objectif 5 Contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de notre commission scolaire.

Objectif 6 Augmenter le résultat en mathématique des élèves de la 6^e année et de la 1^{re} année du secondaire.

Objectif 7 Augmenter le résultat en lecture et en écriture des élèves de 4^e et 6^e année et de la 2^e et 5^e année du secondaire.

Objectif 8 Accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité moyenne ou élevée (soit 420 minutes par semaine).

Objectif 9 D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

	Primaire	Secondaire	FP/FGA	CS
Objectif par ordre d'enseignement	# 3	# 1	# 1	# 9
	# 4	# 2	# 2	
	# 5	# 5	# 5	
	# 6	# 6	# 8	
	# 7	# 7		
	# 8	# 8		

COHÉRENCE POLITIQUE / PEVR / PROJET ÉDUCATIF

Politique sur la réussite éducative

Ministère de l'éducation

Plan d'engagement vers la réussite

Commission scolaire

Projet éducatif



6

Projet éducatif

Enjeux, orientations, indicateurs et cibles propres à notre établissement

<u>ENJEU</u> Le bien-être physique et psychologique des élèves	<u>ORIENTATION</u> Assurer un milieu sain, sécuritaire et bienveillant
<u>OBJECTIF 1</u> Que les élèves agissent respectueusement en situation de conflits et lors d'interactions sociales	
<u>PORTRAIT DE DÉPART</u> 318 billets jaunes ¹ et rouges ² ont été émis aux élèves de décembre à mars à l'égard des manquements 3 du billet jaune et 5, 6, 8 du billet rouge	
<u>INDICATEUR</u> Nombre de billets jaunes et rouges donnés de décembre à mars à l'égard des manquements 3 du billet jaune et 5, 6, 8 du billet rouge ³	<u>CIBLE</u> (juin 2022) 250 billets (environ 20% de -)
<u>OBJECTIF 2</u> Augmenter la bienveillance de l'équipe-école envers les élèves	
<u>PORTRAIT DE DÉPART</u> En 2018-19, 60% des élèves se sentent à l'aise pour discuter avec les enseignant(e)s	
<u>INDICATEUR</u> Le % d'élèves disant se sentir à l'aise pour discuter avec les enseignant(e)s	<u>CIBLE</u> (juin 2022) 80%

1- annexe 1 : Billets de communication aux parents pour manquements mineurs

2- annexe 2 : Billets de communication aux parents pour manquements majeurs

3- annexe 3 : Tableau de compilation des billets

<u>ENJEU</u> La motivation scolaire		<u>ORIENTATION</u> Assurer le développement global de l'élève	
<u>OBJECTIF 3</u> Offrir plusieurs activités physiques et culturelles pour tous les groupes d'âge			
<u>PORTRAIT DE DÉPART</u>			
Activités parascolaires : ➤ Activités culturelles : l'harmonie Le Prélude et Popotte débrouille pour le 3 ^e cycle ➤ Activités sportives : aucune activité		Activités à l'heure du diner : ➤ Activités culturelles : Radio-étudiante (2 ^e et 3 ^e cycle) ➤ Activités sportives : 100% filles (2 ^e et 3 ^e cycle), Une activité sportive par niveau 1x/semaine, cross-country, club de tennis et athlétisme	
<u>INDICATEUR</u> La diversité et le nombre d'activités à l'heure du diner et lors des activités parascolaires pour tous les groupes d'âge		<u>CIBLE</u> (juin 2022) Augmenter l'offre de service	

<u>ENJEU</u> La réussite académique		<u>ORIENTATION</u> Augmenter le niveau de compétence en écriture chez nos élèves	
<u>OBJECTIF 4</u> Diminuer le % d'élèves se retrouvant dans la zone de vulnérabilité et d'échec (65% et -)			
<u>PORTRAIT DE DÉPART</u> 30,6% de nos élèves sont dans la zone de vulnérabilité et d'échec au bilan de juin 2018			
<u>INDICATEUR</u> Le % des élèves se retrouvant dans la zone à risque en écriture en juin		<u>CIBLE</u> (juin 2022) 28%	
<u>OBJECTIF 5</u> Augmenter le résultat moyen en écriture des élèves au bilan de juin			
<u>PORTRAIT DE DÉPART</u> 71,3% (en juin 2018)			
<u>INDICATEUR</u> Résultats en écriture au bilan de juin		<u>CIBLE</u> (juin 2022) 74%	
LIENS AVEC LE PEVR Objectif 7 : Augmenter le résultat en lecture et en écriture des élèves de 4e et 6e année			

<p><u>ENJEU</u> La réussite académique</p>	<p><u>ORIENTATION</u> Augmenter le niveau de compétence en lecture chez nos élèves</p>
<p><u>OBJECTIF 6</u> Diminuer le % d'élèves se retrouvant dans la zone de vulnérabilité et d'échec (65% et -)</p>	
<p><u>PORTRAIT DE DÉPART</u> 31% de nos élèves sont dans la zone de vulnérabilité et d'échec au bilan de juin 2018</p>	
<p><u>INDICATEUR</u> Le % des élèves se retrouvant dans la zone à risque en lecture en juin</p>	<p><u>CIBLE</u> (juin 2022) 28%</p>
<p><u>OBJECTIF 7</u> Augmenter le résultat moyen en lecture des élèves au bilan de juin</p>	
<p><u>PORTRAIT DE DÉPART</u> 71,7% (en juin 2018)</p>	
<p><u>INDICATEUR</u> Résultats en lecture au bilan de juin</p>	<p><u>CIBLE</u> (juin 2022) 74%</p>
<p>LIENS AVEC LE PEVR Objectif 7 : Augmenter le résultat en lecture et en écriture des élèves de 4e et 6e année</p>	

<p><u>ENJEU</u> La réussite académique</p>	<p><u>ORIENTATION</u> Favoriser la prévention et l'intervention précoce</p>					
<p><u>OBJECTIF 8</u> Augmenter le nombre d'élèves qui ont maîtrisé les compétences en littératie à la fin du préscolaire</p>						
<p><u>PORTRAIT DE DÉPART</u> 69,75% des élèves du préscolaire sont dans la zone verte en juin 2018</p>						
<p><u>INDICATEUR</u> Outil d'évaluation maison : Dépist'Ecrit : % d'élèves dans la zone verte</p>	<p><u>CIBLE</u> (juin 2022) 75%</p>					
<p><u>OBJECTIF 9</u> Augmenter le taux de réussite en lecture et en écriture à la fin du 1^{er} cycle</p>						
<p><u>PORTRAIT DE DÉPART (juin 2018)</u> Le taux de réussite en lecture est de 85,9% et 82,8% en écriture</p>						
<p><u>INDICATEUR</u> Taux de réussite en lecture et en écriture au bilan de la 2^e année du 1^{er} cycle.</p>	<p><u>CIBLE</u> (juin 2022)</p> <table border="1" data-bbox="924 1079 1375 1215"> <tr> <th>Lecture</th> <th>Écriture</th> </tr> <tr> <td>88%</td> <td>85%</td> </tr> </table>		Lecture	Écriture	88%	85%
Lecture	Écriture					
88%	85%					
<p>LIENS AVEC LE PEVR Objectif 4 : Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1^{er} cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en littératie</p>						

7 ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF

Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement :

Projet éducatif

École Saint-Laurent

Enjeu : Le bien-être physique et psychologique des élèves

Orientation : Assurer un milieu sain, sécuritaire et bienveillant

Objectif 1

Que les élèves agissent respectueusement en situation de conflits et lors d'interactions sociales.

Objectif 2

Augmenter la bienveillance de l'équipe-école envers les élèves

Enjeu : La motivation scolaire

Orientation : Assurer le développement global de l'élève

Objectif 3

Offrir plusieurs activités physiques et culturelles pour tous les groupes d'âge

Enjeu : La réussite académique

Orientation : Augmenter le niveau de compétence en écriture chez nos élèves

Objectif 4

Diminuer le % d'élèves se retrouvant dans la zone de vulnérabilité et d'échec (65% et -)

Objectif 5

Augmenter le résultat moyen en écriture des élèves au bilan de juin

Orientation : Augmenter le niveau de compétence en lecture chez nos élèves

Objectif 6

Diminuer le % d'élèves se retrouvant dans la zone de vulnérabilité et d'échec (65% et -)

Objectif 7

Augmenter le résultat moyen en lecture des élèves au bilan de juin

Orientation : Favoriser la prévention et l'intervention précoce

Objectif 8

Augmenter le nombre d'élèves qui ont maîtrisé les compétences en littératie à la fin du préscolaire

Objectif 9

Augmenter le taux de réussite en lecture et écriture à la fin du 1^{er} cycle

- **Annexe 1**
 - **Billet de communication aux parents pour manquements mineurs**

- **Annexe 2**
 - **Billet de communication aux parents pour manquements majeurs**

- **Annexe 3**
 - **Tableau de compilation des billets**

- **Sondages**
 - **Questionnaire auprès des élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année de l'école St-Laurent**
 - **Questionnaire auprès des parents de l'école St-Laurent**
 - **Questionnaire auprès de l'école St-Laurent**

- **Outils**
 - **Enquête québécois sur le développement des enfants à la maternelle 2017**
 - **Portrait de l'activité physique et de l'alimentation des jeunes de l'école St-Laurent**